

## DEPARTEMENT DU LOT

## MAIRIE DE PARNAC

AR Prefecture

046-214602146-20240326-6-DE  
Reçu le 29/03/2024**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars, à 18H00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GASTAL Maire,

- ❖ **DATE DE CONVOCATION** : 08/03/2024
- ❖ **Etaient présents** : GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, LEYMARIE Anne-Marie, RIGAL Philippe, DELCROS Alain, DESPRATS Patricia, SOULAYRES Mathieu, COUDERC Véronique.
- ❖ **Etaient excusés ou absents** : FREZABEU Philippe
- ❖ **Procurations** :
- ❖ **Secrétaire de séance** : GASTAL Gwladys.

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 - BUDGET – SERVICE EAU**

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire s'est retiré et n'a pas participé au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, Considérant les éléments suivants,

**POUR MEMOIRE**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	13 057.18
Résultat d'investissement antérieur reporté	23 478.83

**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/2023**

Solde d'exécution de l'exercice (titres-mandats) (2) 20 736.94

Solde d'exécution cumulé = (1) + (2) 44 215.77

**RESTES A REALISER AU 31/12/2023**

Dépenses d'investissements D 0

Recettes d'investissement R 13 283

Soit un total de

- **Le besoin de financement en investissement peut donc être estimé à : 0**

## DEPARTEMENT DU LOT

## MAIRIE DE PARNAC

AR Prefecture

046-214602146-20240326-6-DE  
Reçu le 29/03/2024**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

Résultat de l'exercice -4 202.32

Résultat antérieur 13 057.18

**Total à affecter 8 854.86**

➤ Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

**\*Compte 1068 en investissement 0****\*report à nouveau en fonctionnement ligne 002 au BP 2024 8 854.86****ADOpte** : à l'unanimité des présents

Marc GASTAL, le Maire

Gwladys GASTAL,  
La secrétaire de séance,Caractère certifié exécutoire par l'envoi en préfecture,  
Publication ou notification en date du  
Le Maire,La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique « Télérecours » accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>